



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites : généralités

Question écrite n° 20857

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire respectueusement l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de la Martinique. Les demandeurs d'emplois sont au nombre de 40 233. Le taux de chômage est de 24 %. Les jeunes sont surreprésentés dans ce taux. Leur entrée dans la vie active se fait de plus en plus tardivement. La longue durée est le lot de 25 % des chômeurs. Le nombre de RMIstes s'élève à plus de 31 000, soit 18 % de la population active. La proportion des gens de plus de soixante ans est de plus de 17 %. En dehors des retraités de l'agriculture, 51 % des salariés du privé touchent 457 euros par mois (soit 3 000 francs). Les retraités du régime général touchent en moyenne 530,45 euros par mois (soit 3 500 francs). La balance commerciale décline à 16,4 %. Face à une telle conjoncture, les retraites prennent une importance inattendue. Elles constituent aussi une ressource d'aide et de soutien pour les autres membres de la famille qui vivent dans la précarité. Il lui demande s'il peut lui suggérer l'idée d'une adaptation de la réforme des retraites en fonction de la donne actuelle martiniquaise et de celle des DOM en général, car, à situation spécifique, solution spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20857

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5048